



Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2026 PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	S. Barthassat Fleury, F. Baudet, G. Bron Schwartz, L. Cocquio, A. Cogne, M. Cogne-Balli, M. Comtat, S. Gisler, M. Goepfert, J. Meyer, M. Pelz, A. Roduit
Assistent :	N. Pontinelli, Maire D. Bolle de Paoli, Conseillère administrative P. Bavarel, Conseiller administratif
Excusé-e-s :	J. Leresche, M. Rodriguez
Procès-verbal :	F. Arfaras

Le président, Monsieur Axel Roduit, ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.
--

2. Droit d'opposition des conseils municipaux – décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2026

Les conseillers municipaux ont reçu, sur CMNet, le détail des huit décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2026. Le délai d'opposition est fixé au 15 octobre 2026.

Il n'y a pas de remarque ou question.

La décision de l'ACG du 24 juin 2026 est approuvée par 10 oui et 1 abstention.
--

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président indique qu'il n'y a pas de communication. Il rappelle néanmoins la sortie du Conseil municipal prévue ce week-end.

4. Communications du Conseil administratif

PDCOM

M. Pontinelli indique que le délai pour effectuer des remarques sur les objectifs cadres était fixé au week-end dernier. M. Rodriguez va faire une synthèse de ces remarques qui seront discutées lors de la prochaine commission prévue le 23 septembre.

Dicastère des routes

Deux commissions informatives ont eu lieu début septembre. Les présentations idoines seront mises à disposition sur CMNet.

Travaux PGEE 1 et 2 rue des Trois-Fontaines Nord et chemin des Prés-de-Bonne

M. Pontinelli indique qu'il y a eu un problème de qualification lors des premières installations de chantier, il s'agit d'erreurs dans la planification notamment de la trajectoire du microtunnelier. Il a fallu procéder à de nouveaux sondages, ce qui fait que les travaux seront retardés de trois semaines. Les mandataires sont en train de refaire une planification qui devrait être communiquée prochainement.

De plus, il va y avoir une ouverture au début du chemin des Trois-Fontaines Nord depuis la rue du Trabli afin de corriger la fouille.

Des investigations seront faites et les responsables devront assumer leurs actes.

Les travaux spécifiques du microtunnelier débuteront en principe au mois de janvier 2027.

M. Comtat indique avoir eu écho de plusieurs plaintes au sujet de ces travaux qui ont commencé tôt le matin, au moment où les gens partent travailler et les enfants vont à l'école, ce qui perturbait la circulation. La situation était compliquée avec les ouvriers.

M. Pontinelli indique que les riverains doivent être mieux informés. Un groupe WhatsApp a été créé avec eux afin de les informer en temps réel de l'avancée des travaux. M. Bavarel ajoute que ledit groupe WhatsApp sera mis à jour suivant l'avancement des travaux et les riverains impactés. M. Comtat précise que les riverains de la rue du Temple sont impactés maintenant.

M. Pontinelli informe qu'un parking provisoire sera créé pour toute la durée du chantier, soit jusqu'en juin 2027, au niveau du Champ des Roches (là où est fêté le 1^{er} août), sur les parcelles communales, ce qui permettra de soulager les riverains des travaux au niveau du stationnement. La commune sera attentive aux problèmes de circulation sur le chemin des Roches.

Chemin des Curés

M. Pontinelli indique qu'initialement le chemin devait être remis sur son assiette cadastrée. Du fait des dépollutions qui étaient imposées à la commune si elle allait dans cette direction, et de la végétalisation qui a eu lieu depuis lors sur le tracé originel, la remise en état originel aurait été trop compliquée et trop onéreuse pour la commune. Il a donc été décidé d'effectuer une remise en état complet du revêtement, en dôme, afin d'éviter que le chemin ne se dégrade.

Une réunion est prévue la semaine prochaine avec les différents exploitants et propriétaires afin de discuter de cette problématique.

Chemin du Moulin de Vert

Les travaux de restauration du chemin forestier ont commencé. Une deuxième étape, concernant le chemin hors forêt qui va en direction de la frontière de la commune d'Aire-la-Ville sera aussi effectuée. Ces travaux sont couverts par l'enveloppe votée par le Conseil municipal.

Étude sur le stationnement

L'étude va débuter ce mois et se déroulera sur deux mois pour l'ensemble de la commune. À la suite de cette étude, en novembre ou décembre, une proposition sera faite pour un concept de stationnement. La commission des routes sera partie prenante au processus.

Dicastère agriculture, environnement, et aménagement

Gravière

M. Pontinelli indique que la commune n'a pas de nouvelle des gravieristes pour l'instant concernant la demande d'autorisation d'exploiter et le deuxième rapport d'impact sur l'environnement (RIE).

Un bureau d'ingénieurs en environnement, qui connaît bien cette problématique puisqu'il a déjà travaillé sur le premier RIE des graviéristes, a été mandaté par la commune pour la seconder dans ce dossier. Ensuite, lors du début des travaux, le bureau secondera la commune avec un suivi environnemental au jour le jour.

Champignonnière

M. Pontinelli informe qu'un nouveau propriétaire, Mme Stéphanie Vuadens, a racheté la parcelle 2020. Le Conseil administratif l'a recontrée afin de discuter de ses projets. Elle souhaite installer une miellerie dans le bâtiment principal d'où elle effectuera la logistique pour la vente par correspondance. Elle a actuellement 500 ruches sur le canton. Elle installera sur la parcelle à Cartigny 25 ruches et une prairie fleurie.

Elle va résilier tous les baux existants sur cette parcelle, et relouera une partie des bâtiments à des personnes qui ont des activités conformes à la zone agricole.

Il y a trois points d'attention pour la commune. Tout d'abord, l'utilisation conséquente du chemin de Bésine avec des problématiques d'entretien de ce chemin qui sont à la charge des propriétaires des parcelles qui jouxtent le chemin. Ensuite, il y a également des considérations par rapport aux logements (actuellement 3 logements potentiels que Mme Vuadens mettrait à disposition des gens qui travaillent pour elle). Finalement, le dernier point d'attention est environnemental. En effet, la commune va étudier la concurrence entre les abeilles domestiques et les abeilles sauvages. A noter que ProNatura fait une étude sur les abeilles sauvages au Moulin de Vert.

Mme Bolle de Paoli parlera des différents points concernant ses dicastères lors des prochaines commissions.

Bibliothèque

M. Bavarel informe que la bibliothèque a réouvert à la satisfaction du Conseil administratif. La commune effectue un suivi hebdomadaire avec la bibliothécaire qui est heureuse de son poste. Les retours sont très positifs. Les horaires d'ouverture sont dès 16h00 le lundi, mardi et jeudi et un temps le mercredi après-midi.

Boîte à livres

Les boîtes à livres sont désormais prêtes pour une installation cette semaine ou la semaine prochaine.

Représentation théâtrale

La représentation théâtrale prévue au mois d'août a été déplacée en raison du mauvais temps. La nouvelle date sera communiquée au printemps prochain. La représentation qui devait avoir lieu n'a pas été facturée. Les échos de cette troupe de théâtre dans les autres communes sont excellents.

Cartiglobe

M. Bavarel remercie et félicite la jeunesse de Cartigny. Il n'y a eu ni incident, ni plainte cette année. La soirée du vendredi était très familiale et chaleureuse, celle de samedi était un peu plus ouverte, mais avec du monde dans l'assistance. Les horaires sont peut-être à revoir afin de voir s'ils conviennent à tout le monde.

Mme Bolle de Paoli ajoute que la jeunesse de Cartigny a été extrêmement à l'écoute des demandes de la commune qui était très stricte, notamment sur la sécurité incendie. Elle souligne leur excellente collaboration.

Bâtiments

Nouvelle école

Une étude a été lancée pour la nouvelle école, concernant les soucis d'étanchéité, et la problématique de la verrière de la bibliothèque. La commune double la demande au bureau qui va s'en occuper, avec également une étude sur l'isolation thermique du bâtiment afin de pouvoir travailler les jours de grosses chaleurs et d'améliorer le confort des enfants et du personnel qui travaillent dans l'école.

Immeuble des Trois-Fontaines

Le dossier sera finalisé la semaine prochaine. Les habitants et les corps de métiers ayant travaillé sur la rénovation du bâtiment seront conviés à célébrer la fin des travaux.

Café de Cartigny

La commune va rencontrer les architectes le 30 septembre afin de voir où en est le projet.

Ancienne école

Le nécessaire sera fait concernant le problème de sécurité pour les Cartiminois, ainsi que la structure du bâtiment qui est à revoir.

Fête nationale

M. Bavarel félicite Séverin, son équipe et les pompiers de Cartigny. Le travail fut exceptionnel et la réussite totale. Il souligne qu'en 1999, une exposition géante de photos dans le village avait marqué les esprits ; en 2026, soit près de 25 ans après, quelque chose d'exceptionnel a également eu lieu, à voir ce qui sera organisé dans 25 ans.

M. Bavarel indique que le vernissage de l'exposition des artistes de Cartigny aura lieu vendredi 25 septembre 2026.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

5. Rapports de commissions

Il n'y a pas de rapport de commission.

6. Questions

M. Comtat souligne que les présidents des commissions ont changé. Il demande où se renseigner à ce sujet. Mme Bolle de Paoli indique que, lors de la législature précédente, il y avait 2,5 ans de présidence en commission. Cela reste tel quel, les présidents changent au milieu de la législature.

M. Comtat demande s'il y a possibilité pour Cartigny d'attirer le Bioparc Genève sur son territoire. M. Meyer indique que le dossier est en cours à l'office de l'urbanisme depuis longtemps, des études sont menées. Cartigny ne rentre pas dans les critères.

Il n'y a pas d'autre question.

7. Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président passe au vote de la séance à huis-clos qui est approuvé par 12 oui.
--

La séance est levée à 20h32.

Le président :

.....

Le secrétaire :

.....